

Image not found or type unknown



Cdi salaires et augmentations

Par **zozokezako**, le **01/02/2010** à **19:05**

Bonjour,
Je suis sur le point de signer un cdi, mon employeur m'a promis une augmentation dans 3 mois et après encore une autre dans 6 mois, est ce que cela doit etre stipulé dans mon contrat à l'embauche ?
merci de vos réponses

Par **DSO**, le **01/02/2010** à **19:12**

Bonsoir,
Si ce n'est pas indiqué dans votre contrat de travail, il y a de fortes probabilités pour que vous ne soyez pas augmenté.
Cordialement,
DSO